



**Canton de DREUX 2**

**Arrondissement de DREUX**

L'an deux mil dix-huit le **jeudi 20 septembre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en mairie, sous la présidence de **Madame Véronique BASTON**, Maire,

**Etaient présents** : Thierry BELLOIS, Yves ECOLAN, Adjoints.

**Philippe GEHAN, Frédéric LAMON, Jean-Marc LEMAIRE, Ludovic MALLET, Dominique MARTIN, Dominique VIOLETTE, Conseillers municipaux.**

**Absents excusés** : Evelyne CHIAPPERIN, Véronique DUBOC (pouvoir à Philippe GEHAN), Nicole GUERIN (pouvoir à Yves ECOLAN), Jacques ISAMBERT (pouvoir à Dominique MARTIN) conseillers municipaux.

**Absent** : Éric BROCHARD, Denis MARC.

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20h35.**

**Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.**

Approbation des comptes rendus des 12/04/2018 et 05/07/2018 à l'unanimité.

**1/ Personnel :**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif en remplacement de l'agent actuellement en arrêt maladie depuis le 30 novembre 2017.

Une personne a effectué un stage de deux semaines en mai et trois semaines en juin.

La conclusion étant satisfaisante, Mme le Maire propose au Conseil de lui établir un contrat sur la base des nouveaux contrats PEC (Parcours emploi compétences) mis en place en janvier 2018. Ces contrats aidés remplacent les anciens contrats aidés CAE CUI.

Ce poste est créé à temps non complet sur une base de 23 heures hebdomadaires.

Aussi, il est proposé dans le cadre de ce dispositif de :

- ✓ **créer 1 poste pour répondre aux besoins collectifs non satisfaits suivants :**
- ✓ **Accueil du public et téléphonique, mandatement des factures, suivi du recensement des jeunes, suivi des dossiers d'urbanisme, inscriptions scolaires, facturation cantine, état civil et courriers divers.**
- ✓ **fixer la durée hebdomadaire de travail rémunérée à 23 heures.**
- ✓ **arrêter la durée initiale de ce contrat à 1 an, soit à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019** renouvelable expressément dans la limite d'au moins un an et pour une durée maximale encore inconnue.
- ✓ **rémunérer sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures travaillées**
- ✓ **autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre et au suivi.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer un poste d'adjoint administratif selon les critères énumérés ci-dessus.**

**2/ Décisions modificatives**

Madame le Maire informe de la nécessité de prendre deux décisions modificatives :

**DM 1** : la trésorerie a rejeté le paiement de la facture à Territoire d'Energie de 3 979 € pour l'adhésion à la compétence éclairage public (compte 615232 : entretien/réparation réseau) et demande le changement d'imputation au compte 6558 (autres contributions obligatoires).

**En section de fonctionnement, en dépenses :**

- **article 615232 « entretien réseau »**..... - 3 979 €
- **article 6558 « autres contributions obligatoires »**..... + 3 979 €

**DM n°2** : la trésorerie demande de ne plus utiliser le compte 6042 (prestations de services) pour le paiement des factures à l'ASC Mézières en Drouais ; mais le compte 6218 (autre personnel extérieur).

**En section de fonctionnement, en dépenses :**

- **Article 6042 « autres prestations de services »** ..... - 6 000 €
- **Article 6218 « autre personnel extérieur »**..... + 6 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE, à l'unanimité, les Décisions Modificatives du budget Commune énoncé ci-dessus.**

### **3/ Admissions en non-valeurs**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal, que :

- **la facturation Cantine pour les années 2014-2016 et 2018** fait ressortir des créances irrécouvrables par des administrés.

La trésorerie demande de passer les écritures budgétaires correspondantes pour l'admission en non-valeur de ces titres, **soit : 21.42 €.**

- **la facturation Eau pour l'année 2014** fait ressortir des créances irrécouvrables par des administrés.

La trésorerie demande de passer les écritures budgétaires correspondantes pour l'admission en non-valeur de ces titres, **soit : 34.57 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE à l'unanimité les admissions en non-valeur ci-dessus mentionnées** par mandat émis au compte 6541 des budgets Commune et Eau.

### **4/ Participation FSL logement**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Général reçu le 06/08/2018, sollicitant les différents partenaires et notamment les communes possédant des logements sociaux sur leur territoire pour leur participation à la dotation du Fonds de Solidarité logement départemental.

Elle rappelle ainsi aux Conseillers qu'il existe 1 logement social appartenant à l'Opac 28 et géré par ce dernier.

La contribution de la Commune serait donc de **3.00 € pour l'année 2018.**

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DÉCIDE, à l'unanimité, de verser 3,00 € au Conseil Général au titre du Fonds de Solidarité Logement.** Cette somme sera imputée à la section de fonctionnement, **à l'article 65733.**

### **Comptes rendus de réunions :**

M. Dominique Violette - Commission eau assainissement du 12/09/2018

- Révision du règlement assainissement collectif.
- Reprise de l'étude compétence eau potable par l'AGGLO selon la loi NOTRE.

Mr Yves ECOLAN - Commission déchet du 05/09/2018

- L'apport volontaire des verres sur 25 communes n'est pas concluant.
- Mise en place de l'apport volontaire sur 4 communes qui aujourd'hui sont en apport porte à porte.
- Renforcement des contrôles sur les poubelles jaunes.

Mr Yves ECOLAN - Commission transport du 17/09/2018

Interrogation sur les emplacements pour la mise en service de la location de voiture par le garage Chamoin de Dreux. 5 500 cartes scolaires ont été délivrées pour l'année scolaire 2018/2019.

### **Communications diverses - Questions diverses**

Mr Y. Ecolan fait part d'un souci rencontré par le service déchets de l'Agglomération de Dreux à Blainville, rue de Garnay. En effet, les déchets verts ne sont pas ramassés depuis 2 semaines. Il semblerait que le véhicule de ramassage ne puisse plus faire demi-tour à l'extrémité de la rue de Garnay. A voir avec les services de l'Agglo.

Mme le maire nous informe que le SCOT de l'agglomération du pays de DREUX a été arrêté en conseil communautaire du 25/06/2018. Chaque commune doit maintenant délibérer avant le 21 octobre 2018 pour arrêter le SCOT de l'Agglo. Le document papier et un CD sont à la disposition des conseillers en mairie pour information afin de leur permettre d'en prendre connaissance avant de délibérer le mois prochain.

Mme le maire nous informe que la marnière route d'Imbermais a été comblée. La route est à nouveau ouverte à la circulation. Elle informe également que la réfection de cette même route est prévue en octobre par le Conseil départemental. Elle sera barrée pendant les travaux.

Mme le Maire informe les conseillers que les joueurs de l'équipe UFOLEP ont trouvé un stade sur une autre commune. Il s'agit maintenant de se renseigner sur l'obligation de maintenir ou pas les filets de protection de la RN 154.

Mme le maire fait lecture de la réponse de Mme la Préfète suite au courrier envoyé après la mise en place de la déviation de la RN 154 en juin dernier et des dégâts occasionnés à Blainville. L'Etat ne les prend pas en charge et nous invite à demander une subvention au département dans le cadre de futurs travaux de voirie (financés par la commune).

Mme le maire nous informe de l'effectif de la rentrée scolaire qui est de 90 élèves.

M. Ecolan fait part de la demande de la secrétaire de mairie de laisser à Suez la facturation des consommations d'eau potable. Les conseillers sont opposés à ce transfert de tâche à la Suez.

M. T. BELLOIS souhaite organiser le relevé des compteurs d'eau. Il propose de le faire la semaine 42 (du 15 au 19/10).

Il signale aussi que l'intervention de la société HélioTrace a été positive. Elle a permis de détecter plusieurs grosses fuites qui sont aujourd'hui réparées.

Il informe également les conseillers que les travaux de suppression des branchements plomb sont programmés pour la fin d'année.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 23h30**